

2009/1694 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE  
ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE DES BEAUX-ARTS ET  
KEOLIS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Un parrainage est conclu entre la société Kéolis Lyon et le Musée des Beaux-Arts de Lyon portant sur la promotion des transports en commun ainsi que celle des collections permanentes et temporaires du Musée des Beaux-Arts de Lyon.

Une convention a donc été établie afin de définir les obligations réciproques des parties ainsi que les modalités de l'exécution de ce parrainage pour une durée d'un an.

Un bilan sera établi pour définir les conditions de reconduction de cet échange envisagé sur les bases suivantes :

- Contreparties consenties par Kéolis Lyon : 105 900 €
- Contreparties octroyées par la Ville de Lyon : 36 580 €. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

**DELIBERE**

1- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la Société Kéolis est approuvée.

2- M. Le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN